Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 28 avril 2026

Délibération n° 53-2026
Point 5.6.1

Point 5.6.1 de l'ordre du jour
Bénéficiaires du dispositif Ouverture & Talents 2025/2026

EXPOSE DES MOTIFS :

Afin de poursuivre et d'accentuer sa politique de diversité, l'EM Strasbourg a mis en place le concours Ouverture & Talents. Ce dispositif permet à des bacheliers en situation de handicap ou dans un contexte socio-économique fragile de bénéficier de conditions d'accès privilégiées pour intégrer l'Ecole.
Sous conditions de ressources, le Concours Ouverture et Talents permet aux admis d'être exonérés de frais de scolarité durant l'intégralité de leur cursus.
Le règlement d'Ouverture & Talents a été validé par le Conseil de l'EM Strasbourg, approuvé par la CFVU et validé au CA Unistra.
Dans le cadre du dispositif, les étudiants suivants sont exonérés totalement de droits spécifiques EM au titre de l'année Universitaire 2025/26.

Rapporteur : Frédérique BERROD, Présidente

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve une exonération totale des droits spécifiques accordée aux étudiants bénéficiaires du dispositif Ouverture & Talents au titre des années universitaires 2025-2026 :

N° étudiant-e	Cursus	Année universitaire d'application	Montant de la remise en euros
22419290	BAI	2025-26	8.500
22317837	BAI	2025-26	8.500
22419424	BAI	2025-26	8.500

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	7
Ne participe pas au vote	1

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 29 avril 2026

La Directrice générale des services

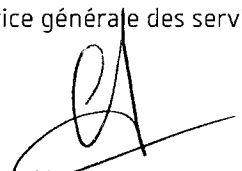

Valérie GIBERT